

PHOTO

Identité du bénéficiaire

Mme  Mlle  M

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : ..... Province d'origine : Nord  Sud  Iles

Adresse en Nouvelle Calédonie : BP ..... Code Postal ..... Ville.....

.....

☎ : ..... ✉ : ..... Adresse mèl : .....

☎ : en métropole (si connu): ..... ✉ : .....

Les pièces à fournir

Pour la première demande :

- Une photo d'identité à coller sur la première page du dossier en haut à droite
- La copie du passeport du bénéficiaire en cours de validité
- La copie du livret de famille (parents et enfants)
- Un justificatif de résidence en Nouvelle Calédonie (facture eau, électricité, attestation logeur...)
- Le dernier avis d'imposition complet, du foyer fiscal auquel le bénéficiaire est rattaché, copie de la déclaration (en cas de situations particulières, couples non mariés, enfants à la charge d'un des parents...)
- Le justificatif d'inscription en formation supérieure (préinscription ou certificat de scolarité en métropole)
- L'attestation de saturation ou de refus uniquement si la formation choisie existe localement (extrait de Parcoursup)
- Le justificatif d'une bourse locale (province, territoire, ou autres)
- Les derniers bulletins de terminale ou de la dernière année d'études supérieures suivie
- Justificatif de scolarité et/ou de réussite des années d'études supérieures déjà effectuées en NC ou en métropole.

**CHAQUE ANNEE VOUS DEVEZ FOURNIR :**

- Le certificat de scolarité de la nouvelle année universitaire
- Le dernier avis d'imposition complet du foyer fiscal auquel le bénéficiaire est rattaché.
- Les résultats de l'année précédente si vous vous réorientez ou de l'année en cours si vous redoublez.

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'étudiant bénéficiaire ou du représentant légal

Avez-vous fait une demande de bourse provinciale ou territoriale ?  Oui  Non

L'avez-vous obtenue ? (Justificatif à fournir)  Oui  Non

Si oui, laquelle ?

- Province Sud
- Province Nord
- Province îles
- Parcours Individualisé de Formation
- BAS
- Cadres Avenir
- Autres.....

La commission a eu lieu ou aura lieu le :

.....

Année	Classe Série Discipline	Etablissement	Diplôme obtenu
	Terminale		
SCOLARITE SUPERIEURE EFFECTUEE APRES LE BACCALAUREAT			

Préciser la formation choisie, le parcours d'études envisagées et le nombre d'années prévues :

.....

.....

.....

.....

.....

Autres remarques

.....

.....

## L'aide Passeport Mobilité Etudes

- [Une aide de 100%](#) sur le coût du titre du transport aérien pour les étudiants de l'enseignement supérieur, sous réserve que le quotient familial, du foyer fiscal auquel est rattaché le bénéficiaire, ne dépasse pas 3.738.734 FCFP (Revenu annuel /nombre de parts fiscales).

Le mode opératoire de calcul est fait sur le dernier avis d'imposition délivré par les services fiscaux, en prenant en compte le détail des revenus avant déductions, abattements et cotisations. Le seuil d'éligibilité correspond à 85% de ce revenu.

▲ *Cela ne correspond pas au revenu brut net global ou au net global imposable.*

Des simulations sont possibles sur [www.gip-cadres-avenir.nc](http://www.gip-cadres-avenir.nc) ou [www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr), rubrique Passeport Mobilité.

SITUATION	Nb de parts	REVENU ANNUEL
		CFP
Célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1	3 738 734
Célibataire ou divorcé ayant un enfant à charge	1,5	5 608 101
Marié sans enfant à charge	2	7 477 468
Célibataire ou divorcé ayant deux enfants à charge	2	7 477 468
Marié ou veuf ayant un enfant à charge	2,5	9 346 835
Marié ou veuf ayant deux enfants à charge	3	11 216 202
Célibataire ou divorcé ayant trois enfants à charge	3	11 216 202
Marié ou veuf ayant trois enfants à charge	4	14 954 936
Célibataire ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4	14 954 936
Marié ou veuf ayant quatre enfants à charge	5	18 693 670
Célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge	5	18 693 670
Marié ou veuf ayant cinq enfants à charge	6	22 432 404
Célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge	6	22 432 404
Marié ou veuf ayant six enfants à charge	7	26 171 138

### De plus

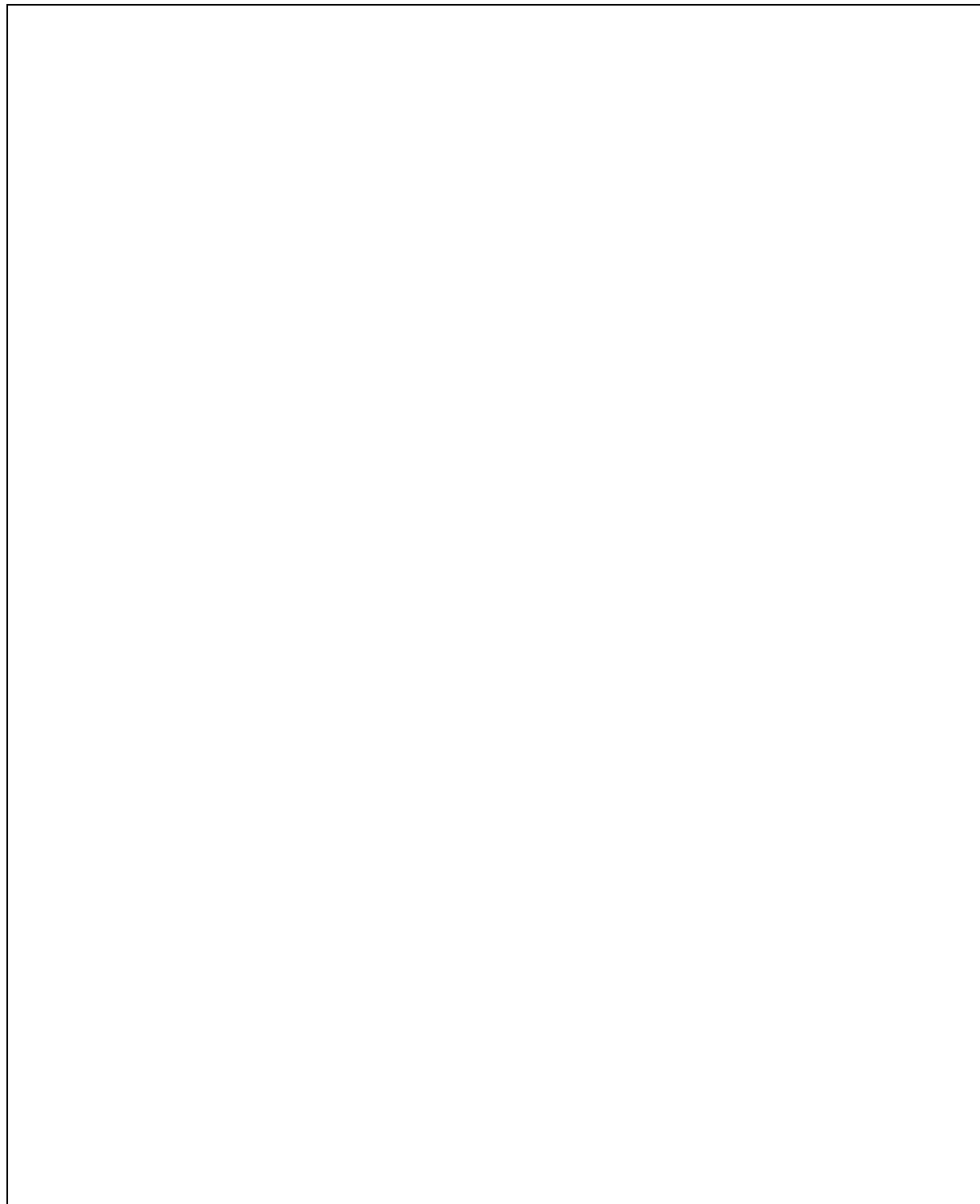
- 1) Le calcul se fait sur la base du code général des impôts Métropolitain.
- 2) Le calcul prend en compte le dernier avis d'imposition en vigueur.
- 3) Pour l'imposition, des contribuables célibataires ou divorcés qui vivent seuls, le nombre de parts prévu est augmenté de 0,5 lorsqu'ils supportent à titre exclusif ou principal la charge d'au moins un enfant.

Le dossier doit être retourné pour instruction à :

La Continuité Territoriale Nouvelle Calédonie  
16 rue d'Austerlitz, 1<sup>er</sup> étage  
BP C5 - 98844 Nouméa Cedex

Tél. : 687 26.56.30

Email: [passport.mobilite@gipfca.nc](mailto:passport.mobilite@gipfca.nc)



Cadre réservé à la correspondance